Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260430-DELIB_2026_038-DE

AN OSPITAL L'HÔPITAL CAMFROUT Arook atoo

DELIBERATION 2026_038

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 23 avril 2026

Présents	Votants
17	18

Présents : M. GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, M. BRAJEUL Daniel, Mme VANUXEM Fanny, M. LHOMEDET Ludovic, M. LOIRE Guy, Mme CORRE Marie-Noëlle, M. LE BUZIT Éric, M. PONS Benjamin, Mme GAMBIER Dorothée, Mme JACOB Sonia, Mme QUILLÉVÉRÉ Alice, M. SOUBIGOU Pascal, M. AUTRET Philippe, Mme THINZILAL Florence, M. CHARVIN Thomas, M. LÉON Jean-Jacques, Mme NICOLAS Laurence

Absents : Mme BIRHART Ludivine (procuration donnée à M. GUÉNEUGUÈS), Mme GUICHOUX Sisilia

Secrétaire de séance : Thomas CHARVIN

Objet : Convention intercommunale de soutien de la Halte-garderie « Les Mésanges » à Dirinon

Monsieur le Maire rappelle les éléments qui président au soutien de la Halte-garderie Les Mésanges par les communes du Pays de Daoulas :

Considérant les axes du Projet Educatif Local du Pays de Daoulas pour les Communes signataires ;

Et plus généralement les orientations politiques de toutes les Communes partenaires du Contrat Enfance-Jeunesse 2023-2026 dans la compétence petite enfance, notamment celle qui consiste à proposer aux familles du Pays de Daoulas le choix de modes de garde diversifiés aux projets pédagogiques et sociaux complémentaires.

Considérant qu'animées d'un même souci de pérenniser sur le territoire du pays de Daoulas le fonctionnement de structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance (dans la poursuite de la « Maison éclatée de l'enfance ») et d'en améliorer la qualité, 7 communes se sont engagées, dès 1998, avec la Caisse d'Allocations Familiales, dans un contrat Enfance et dans un contrat Temps Libre. Cette démarche volontaire a été confirmée par la signature avec la CAF d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en décembre 2007 (période 2007 – 2010) puis, successivement jusqu'en en fin d'année 2022 pour la période 2022-2025.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260430-DELIB_2026_038-DE

Cette nouvelle convention est prévue pour la période 2026-2029, elle [illegible] convenu en 2024 et précisant les nouvelles modalités de financement pour les communes depuis que la CAF verse directement ses aides à l'association.

Considérant les caractéristiques de l'action multi-accueil, conçu par l'association pour les enfants de 2.5 mois à 5 ans révolus, initié sur le territoire du pays de Daoulas depuis 1984 et conforme à son objet statutaire, visant notamment à :

1. Proposer un mode de garde aux habitants des communes du Pays de Daoulas, suivant le projet pédagogique et le projet social en annexes de la présente convention ;

2. Proposer un mode de garde aux familles en grande difficulté sociale et / ou en recherche d'emploi, et/ou de stages de formation pour demandeurs d'emploi, notamment par un accueil occasionnel ;

3. Cibler l'accueil sur les mois de septembre et janvier afin de maximiser et lisser son taux de remplissage sur toute l'année.

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre les communes du pays de Daoulas signataires du contrat enfance-jeunesse et l'association Loi 1901 « Les Mésanges ».

Votes pour	**18**
Votes contre	**0**
Abstentions	**0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre les communes du pays de Daoulas signataires du contrat enfance-jeunesse et l'association Loi 1901 « Les Mésanges ».
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout avenant ou acte afférent.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 04/05/2026*

Jean-Jacques GUÉNEUGUÈS
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT